

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 13

**Programme Local de l'Habitat 2019-2024
Subventions et contributions de Quimper Bretagne Occidentale aux partenaires de la
politique de l'Habitat et du logement pour l'année 2025**

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) et de sa politique volontariste de l'habitat, l'agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux du logement, qui, sous forme d'informations, d'aide au montage de dossiers ou de services divers aux particuliers, participent et contribuent aux projets et dispositifs en cours.

Ces échanges se traduisent en particulier par l'animation de partenariats renforcés qui donnent lieu chaque année à des participations financières en faveur de plusieurs associations ou organismes.

Ces partenariats sont définis notamment par des conventions pluriannuelles dont certaines arrivent à échéance fin 2024 et sont présentées pour renouvellement.

- Approbation de la convention 2025-2027 et subvention de participation au fonctionnement des Foyers de Jeunes Travailleurs gérés par l'association Ailes (fusion avec Etap Habitat en 2024)

La convention triennale 2022-2024 avec Etap'Habitat qui a fusionné avec l'association Ailes (Association d'Iroise pour le Logement, l'Emploi et les Solidarités) concernant les modalités de fonctionnement des FJT étant arrivée à terme, il convient de la renouveler pour la période 2025-2027.

Comme la précédente, cette convention définit les modalités du partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association, qui s'engage notamment sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. Les modalités de participation de l'association à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et à la

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Commission Partenariale de Cornouaille pour l'accès à l'Hébergement et au Logement (CPCHL) des publics prioritaires sont également précisées dans la convention.

Pour soutenir ces actions et partenariats, Quimper Bretagne Occidentale verse à l'association une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 220 €, soit 31 900 € pour les 145 places gérées au 31 décembre 2024 par Ailes. Ce montant est identique à celui versé durant la précédente période de la convention 2022-2024.

- **Approbation de la convention 2025-2027 et subvention à l'association Rubalise**

La convention triennale 2022-2024 avec l'association Rubalise étant arrivée à terme, il est proposé de la renouveler pour la période 2025-2027.

Le service de déménagement solidaire « Toutencamion » existe depuis une quinzaine d'années sur le territoire de l'agglomération. Il est depuis 2014 géré par l'association « Rubalise » et consiste à accompagner les ménages relevant du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés) dans leur déménagement et le transfert de leur mobilier pour un coût très modique sur le territoire de la Cornouaille et répondant aux critères d'accès au FSL (Fonds Solidarité Logement), soumis à plafonds de ressources. Entre 2022 et 2024, le service « Toutencamion » a réalisé 944 déménagements dans le Finistère dont 266 dans le Sud Finistère. 60 % de ces 266 prestations ont été réalisées sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, soit quelque 159 déménagements.

Les clients du dispositif sont majoritairement bénéficiaires de minima sociaux (21 % RSA, 32 % Allocation Adulte Handicapé ou d'une pension d'invalidité), mais également des retraités (19 %), des salariés (18 %) et des demandeurs d'emploi (9 %).

80 % des déménagements réalisés en 2024 sont effectués au sein du parc HLM, soit dans le cadre d'un accès au logement social, soit dans le cadre d'une mutation interne au parc social.

Il est proposé de reconduire le soutien financier de Quimper Bretagne Occidentale à cette action à hauteur 2 000 € en 2025.

- **Approbation de la convention 2025-2027 et subvention 2025 de l'ADIL**

La précédente convention arrivant à échéance fin 2024, il convient de la renouveler. Etablie sur la période 2025-2027 elle précise les modalités de partenariat, l'organisation et la tenue des permanences, et le niveau de soutien de QBO.

Depuis sa création en 1991, l'ADIL 29 (Agence Départementale d'Information sur le Logement du Finistère) assure, en direction des habitants du Finistère, une mission d'information sur toutes les questions techniques, juridiques, financières et fiscales liées à l'habitat. Ainsi, chaque année, près de 2 500 habitants de Quimper Bretagne Occidentale ont recours aux services de l'ADIL.

Quimper Bretagne Occidentale est membre de l'association et lui apporte chaque année une contribution financière afin de contribuer à lui permettre d'assurer sa mission avec efficacité.

Les missions prévues sont :

- l'information et le conseil gratuit et neutre du public sur les questions de logement et d'habitat ;
- la tenue de permanences de 4 demi-journées par semaine minimum organisées au sein de la Maison de l'Habitat de QBO rue de la Providence ;
- l'animation de sessions de formations gratuites à destination des particuliers sur des thématiques spécifiques ;
- la formation des élus et personnels communaux sur des thématiques en rapport avec le logement ;
- l'accompagnement des accédants à la propriété sur Quimper Bretagne Occidentale, dans le cadre du dispositif d'aide locale aux primo-accédants modestes « Ma Première Pierre » mis en place par la collectivité.

La participation de Quimper Bretagne Occidentale est prévue à hauteur de 0,34 €/habitant. Des avenants annuels seront passés afin d'adapter le soutien de QBO en fonction des données de population annuelles au 1^{er} janvier de chaque année.

- **Approbation de la convention 2025-2027 avec « Habitat et Humanisme »**

La précédente convention arrivant à échéance fin 2024, il convient de la renouveler. Etablie sur la période 2025-2027 elle précise les modalités de partenariat.

L'association « Habitat et Humanisme » est implantée depuis 2010 dans le Finistère et Quimper Bretagne Occidentale accompagne depuis 2014, le travail mené auprès des familles ou de personnes en grande difficulté pour se loger, par le biais d'une subvention annuelle.

Habitat et Humanisme accompagne les familles en précarité en mobilisant des logements auprès de propriétaires privés et publics et assure la gestion de ces logements (paiement du loyer, accompagnements adaptés des locataires ...). Son financement reposant principalement sur les dons, l'association sollicite Quimper Bretagne Occidentale pour l'octroi d'une subvention au titre de sa politique locale de l'habitat.

L'association participe pleinement aux actions engagées par la collectivité dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme. Ainsi, depuis janvier 2020, Habitat et Humanisme Finistère participe aux réunions de travail de la CPCHL (Commission Partenariale de Cornouaille pour l'Hébergement et le Logement). En tant qu'acteur du logement pour des publics défavorisés, Habitat et Humanisme Finistère est un partenaire de cette commission qui a pour objet de préconiser des orientations vers des hébergements ou du logement pour les publics concernés.

La subvention au titre de 2025 selon les termes de la convention 2025-2027 reste identique à celle versée par Quimper Bretagne Occidentale lors de la précédente convention, soit 200 € par logement géré avec un maximum de 50 logements soit 10 000 €.

- Approbation des conventions 2025-2027 avec la Fondation Massé-Trévidy pour Cap Logement et les résidences habitat jeunes (RHJ)

Les précédentes conventions arrivant à échéance fin 2024, il convient de les renouveler. Etablie sur la période 2025-2027 elles précisent les modalités de partenariat.

Depuis 2005, la collectivité soutient par convention pluriannuelle la Fondation Massé-Trévidy au titre de ses divers dispositifs d'accompagnement, d'orientation ou d'intermédiation locative.

Convention Cap Logement en Finistère :

Cap Logement regroupe deux services : un service de « logement accompagné » dont les travailleurs sociaux effectuent des missions d'accompagnement lié au logement et une agence immobilière à vocation sociale qui permet de mettre à disposition des logements pour des personnes en situation de précarité, grâce à un système d'intermédiation locative (bail glissant, sous-location ...etc) dans le parc social et le parc privé ou reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO (Droit Au Logement Opposable) tout en apportant des garanties aux propriétaires (paiement du loyer, accompagnement des locataires, entretien des logements ainsi que leur éventuelle remise en état).

Il est proposé de verser la subvention annuelle selon la convention triennale pour les missions d'accompagnement au logement soit 150 € / logement avec un plafond de 160 logements gérés soit au maximum 24 000 €. Ces dispositions sont identiques à l'avenant à la convention actuelle signé en 2023.

Convention Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille :

La Fondation Massé-Trévidy s'engage sur les objectifs des actions socio-éducatives menées en faveur des jeunes accueillis. En soutien à la mise en œuvre de ce partenariat, Quimper Bretagne Occidentale verse une subvention annuelle calculée sur la base d'un coût à la place de 250 €. La capacité d'accueil des Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille de 90 places gérées par le FJT au 31/12/2024 pour lesquelles Quimper Bretagne Occidentale propose de verser la subvention de 22 500 €.

Au titre du dispositif « accueil, information et orientation logement pour les jeunes » Quimper Bretagne Occidentale participe selon la convention à hauteur de 18 000 € pour l'année 2022.

Ces dispositions sont identiques à l'avenant à la convention signé en 2023.

- Renouvellement de la convention d'adhésion au FSL (Fonds Solidarité Logement) du Finistère 2025-2026

Le Fonds Solidarité Logement (FSL), créé par la loi Besson de 1990, constitue l'un des outils visant à la mise en œuvre du droit au logement. Il a vocation à favoriser l'accès ou le maintien dans un logement des ménages en difficulté, précaires, aux ressources très modestes. Depuis 2005, ce fonds est géré par les conseils départementaux.

Le FSL permet de délivrer des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (factures, loyers...). Les aides du FSL peuvent ainsi notamment permettre d'aider les ménages aux ressources très modestes et en difficulté à financer le dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement, de rembourser les dettes de loyers dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement, ou de rembourser des impayés de factures d'eau, d'énergie, de téléphone. Elles sont délivrées sous conditions, conformément à son règlement intérieur et après décision des Commissions Locales de Lutte contre les Exclusions (CLLE) mises en place par le Conseil départemental du Finistère (CLLE de Quimper-Châteaulin pour notre territoire).

A titre indicatif, le montant annuel de ce fonds s'élève chaque année à environ 1,5 M€ et autour de 5 000 ménages finistériens reçoivent des aides financières personnalisées issues du FSL.

Ce fonds est abondé par divers contributeurs : le Conseil départemental, les fournisseurs d'eau, d'énergie (ERDF, ENGIE), la CAF, les organismes HLM ainsi que certaines collectivités territoriales.

Depuis 2015, Quimper Bretagne Occidentale adhère au Finistère Solidarité Logement.

Dans le cadre du PLH 2019-2024 de Quimper Bretagne Occidentale, et du soutien de l'agglomération à l'accès et au maintien dans le logement des ménages en difficulté, il a été décidé de pérenniser le financement de 30 000 € par an à ce fonds.

Cet engagement prend la forme d'une convention d'adhésion qui arrive qui arrive à échéance fin 2024. Il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2025-2026 avec un soutien annuel identique de 30 000 € au Conseil départemental pour contribution au FSL.

Récapitulatif de ces subventions, soutien annuel :

Association Ailes	220 euros par place, soit 31 900 euros pour les 145 places gérées au 31 décembre 2024 par Ailes.
Association Rubalise	2 000 €
ADIL 29	0,34€/habitant. Des avenants annuels seront passés afin d'adapter le soutien de QBO en fonction des données de population annuelles au 1 ^{er} janvier de chaque année. Pour mémoire : 35 619 € en 2024

Association Habitat et Humanisme	200 euros par logement géré avec un maximum de 50 logements soit 10 000 euros.
Fondation Massé Trévidy	<u>Convention Cap Logement en Finistère :</u> 150 euros / logement avec un plafond de 160 logements gérés soit au maximum 24 000€. <u>Convention Résidences Habitat Jeunes en Cornouaille :</u> 18 000 €
Contribution FSL au Conseil départemental du Finistère	30 000 €

Monsieur Stervinou ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote, après avoir délibéré (53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale à signer les conventions 2025-2027 avec :

- l'association Ailes ;
- l'association Rubalise ;
- l'ADIL 29 ;
- l'association Habitat et Humanisme ;
- la Fondation Massé Trévidy ;
- le Conseil départemental du Finistère.